**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 27 (1882)

**Heft:** 11

Vereinsnachrichten: Société des officiers de la Confédération suisse

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 23.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

dans cette longue suite de guerres? Faudra t-il que notre imprévoyance nous fasse subir encore de nouveaux échecs? Fouillons nos archives et que tout soit pour nous un sujet d'étude, depuis la conception et la préparation des opérations jusqu'à l'exécution des moindres ordres.

C'est mu par ces sentiments et dans un but patriotique que je livre aujourd'hui un nouveau travail aux méditations de mes camarades, trop heureux si je puis leur avoir facilité les moyens de s'instruire.

### Société des Officiers de la Confédération suisse.

Zurich, le 9 septembre 1882.

Aux sections de la Société suisse des officiers.

Honorés camarades!

La présente circulaire a pour but de vous inviter à une assemblée de délégués à Zurich, les 4 et 5 novembre. Le lieu de la réunion est : Maison d'école d'Escher de la Linth, route de la gare. Les séances commenceront le 4 novembre à 3 heures de l'après-midi. Tenue : tenue de service avec la casquette.

Les tractandas proposés sont les suivants :

- 1. Rapport sur la gestion du comité central jusqu'à ce jour.
- 2. Question : Par quels moyens l'action de la Société suisse des officiers pourrait-elle être rendue plus efficace.
- 3. Thèses à discuter dans les sections ou qui feront l'objet de rapports à la prochaine assemblée générale, en 1883.

Le Comité central propose les suivantes :

- a) Par quels moyens pourrait-on tendre à l'amélioration de l'équitation dans le corps des officiers suisses? Rapporteur : M. le lieutenant-colonel Peter, à Berne.
- b) Quels progrès seraient à faire ou comment faudrait-il s'y prendre pour qu'une instruction plus complète donnée aux cadres de l'infanterie les rendît capables de plus grandes prestations? Rapporteur : M. le colonel *Isler*.
- c) Ne serait-il pas favorable à la puissance d'action de l'armée de tendre à l'augmentation des prestations de la musique militaire en tant que cela aurait pour effet de fortifier l'esprit militaire? Rapporteur: M. le colonel Bollinger.
- d) De quelle manière pourrait-on, pour notre armée, satisfaire aux exigences d'une chaussure pratique? Rapporteur : M. le major Battischweiler.
- 4. Fixation de la contribution annuelle pour 1883. (§ 6 des statuts.)

Nous vous prions, pour le cas où vous désireriez étendre cette liste des tractandas, de vouloir bien nous transmettre vos proposi-

tions à cet égard pour le 31 octobre au plus tard, afin que nous puissions discuter la question proposée encore devant l'assemblée des délégués.

Conformément au § 7 des statuts, veuillez désigner vos délégués un par cinquante membres de votre section.

Malgré des invitations répétées, plusieurs sections n'ont pas encore répondu à notre circulaire du 19 décembre 1881, concernant la révision des statuts. Vu la réunion des délégués en perspective, nous prions qu'on veuille enfin régulariser ce tractanda et nous faire connaître, avant la fin d'octobre, la manière de l'envisager.

Notre caissier nous annonce que beaucoup de contributions annuelles sont encore en retard.

Ne sont pas encore payées:

- a) Les contributions annuelles pour 1881 des sections de Valais et d'Uri.
- b) Les contributions annuelles pour 1882 des sections de Vaud, Valais, Genève, Fribourg, Berne, Lucerne, Soleure, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Argovie, Zurich, Glaris, Uri, Tessin, Neuchâtel, Grisons, Zug.

Nous prions les sections en retard de se mettre en règle au plus tôt.

Nous ne pouvons pas encore donner le catalogue des bibliothèques militaires, nombre de sections ne nous ayant pas encore répondu à ce sujet. Nous vous prions de charger vos délégués à l'assemblée des 4 et 5 novembre de remettre à notre secrétaire un catalogue de ces bibliothèques.

Agréez nos cordiales salutations.

Au nom du Comité central :

Le Président, A. Vögeli, colonel-divisionnaire.

Le Secrétaire, W. Jænike, capitaine d'état-major.

Extrait du procès-verbal de la séance du 29 septembre du Comité central.

- 1. Les sections n'ont pas encore toutes, mêmes à cette heure, répondu à la circulaire du 19 décembre de l'année dernière concernant la révision des statuts; c'est pourquoi les sections en retard seront de nouveau invitées à envoyer au plus tard pour la fin d'octobre, leurs rapports au Comité central.
- 2. En vue de procurer l'expédition d'un certain nombre d'affaires pendantes, il est décidé, conformément à l'art. 7 des statuts, de convoquer une assemblée de délégués à Zurich pour les 4 et 5 novembre prochains.

La liste des tractandas proposée par le rapporteur du Comité central sera complétée et portée à la connaissance des sections par une circulaire détaillée. Un rapporteur spécial sera désigné pour chacune des thèses qui y seront indiquées, cela, dans l'espoir qu'ils apporteront des lumières sur leur sujet, et tout d'abord qu'ils donneront leur avis sur la question de savoir si le sujet doit être soumis aux discussions de chacune des sections, ou bien s'il doit simplement être inscrit aux tractandas de l'assemblée générale de la Société des officiers en 1883.

- 3. Le catalogue des bibliothèques militaires n'est pas encore complet. A l'occasion de l'assemblée des délégués, il doit être complété et ensuite publié dans les journaux militaires.
- 4. Avant la fin de septembre, terme prolongé pour la remise des travaux de concours, sont arrivés :
  - 1º 2 travaux historiques.
  - 2º 3 sur le recrutement des troupes d'administration.
  - 3º 4 sur l'amélioration du tir.

Ils ont été transmis le 1er octobre au jury du concours.

5º Pour servir à la fixation de la contribution annuelle pour 1883 (art. 6 des statuts), la questure est invitée à dresser pour la prochaine séance un rapport sur la situation financière de la Société et de présenter une proposition à ce sujet.

La réunion des délégués, qui a eu lieu à Zurich, comme il est dit ci-dessus, a été fort intéressante. Nous en donnerons un compterendu détaillé dans notre prochain numéro.

### SECTION VAUDOISE

Le comité de la section vaudoise de la Société des officiers de la Confédération suisse propose, pour l'année 1882-1883, les sujets de concours suivants :

- 1º Etude comparative de la colonne double et de la formation de combat du bataillon d'après le règlement suisse et ceux des autres armées.
- 2º De l'instruction des sous-officiers d'infanterie. Cours spéciaux de sous-officiers. Cours de cadres précédant les cours de répétition de la troupe.
- 3º Quelle est la meilleure manière d'exercer l'infanterie au tir dans les années où elle n'est pas appelée au service?
- 4° Quelle influence l'application de la nouvelle loi militaire a-t-elle eue sur le recrutement de la cavalerie, sur les effectifs, sur la remonte et la situation générale de cette arme au point de vue de l'équitation et de sa valeur tactique?
  - 5° Du rôle futur de la cavalerie.
- 6° La tactique de l'artillerie de campagne et son application dans les derniers rassemblements de division.

- 7° Le recrutement de l'artillerie depuis la nouvelle organisation.
- 8° Etude sur le télégraphe et le téléphone de campagne.

La télégraphie optique; son emploi dans les dernières guerres, notamment dans l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'armée autrichienne et dans la guerre anglo-égyptienne.

- 9° Une division d'armée étant mise sur pied, étudier la position respective de l'ingénieur de division et de son adjudant :
  - 1º Vis-à-vis de l'état-major de la division;
  - 2° vis-à-vis du bataillon du génie en ce qui concerne spécialement les ordres à donner à son chef;
  - 3° vis-à-vis des commandants de brigades et de régiments d'infanterie en ce qui concerne le service des pionniers d'infanterie :
  - 4° vis-à-vis des officiers des pionniers d'infanterie.

Dispositions à prendre à l'entrée et à la sortie du service pour le cours préparatoire et pour les manœuvres de brigade et de division qui doivent suivre, — pour les questions de matériel, de subsistance, de solde, etc.

10° L'officier d'administration dans les corps de troupes. Rapports entre l'administration et le commandement.

Les mémoires doivent être expédiés avant le 1er juin 1883 à M. le capitaine Vuagniaux à Lausanne, secrétaire du comité cantonal. Ils seront pourvus d'une devise. Le nom de l'auteur sera indiqué dans une enveloppe cachetée et jointe à l'envoi. La devise du travail sera répétée sur l'enveloppe.

# NOUVELLES ET CHRONIQUE

Les officiers d'administration, réunis à Lucerne le 8 octobre, ont décidé de fonder une société fédérale, et accepté pour statuts un projet présenté par les officiers de Berne.

C'est à Berne que résidera le premier comité central.

La commission d'artillerie demande un crédit de cinq millions, répartis en sept ans, pour l'acquisition de pièces de position.

Le Département militaire suisse a puni de dix jours d'arrêts forcés et de radiation des cadres un officier argovien qui a frappé d'un coup de sabre un cocher de fiacre, dans un cabaret de Berne.

M. le capitaine Virieux a obtenu sa démission comme instructeur d'administration, avec les meilleurs remerciements du Conseil fédéral pour les services rendus.